



Fiche
Projet
TEPCV

2016-2021

**La CANGT,
territoire à énergie
positive pour la
croissance verte en
devenir**

Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre
(CANGT)



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Nom et coordonnées du porteur de projet

Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Représentant légal : Madame la Présidente Gabrielle LOUIS-CARABIN

Adresse

- Pôle administratif, 2 lot. Vallée de Roujol, 97131 Petit-Canal

Personne à contacter : Cynthia CAROUPANAPOULLE

Directrice Environnement et développement durable

Tel. : 0590 48 77 80 - Gsm : 0690 82 84 82

email : cynthia.caroupanapoulle@cangt-guadeloupe.fr

Description de l'EPCI

- Communes membres : L'Anse-Bertrand, Le Moule, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal et Port-Louis
- Nombre d'habitants : 58 344
- Nombre d'agents : 115
- Nombre d'élus : 36

N°SIRET : 200 044 691 00018 **Code APE** : 8411Z



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Contexte et enjeux

Compte tenu de son caractère insulaire, la Guadeloupe, région monodépartementale d'outre-mer, est fortement dépendante aux énergies fossiles. Elle se trouve aujourd'hui confrontée à des défis énergétiques que sont d'une part, l'inadéquation entre une demande d'électricité croissante et la quantité limitée des ressources fossiles, et d'autre part, la nécessité de réduire l'approvisionnement de ces ressources émettrices de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, les territoires insulaires sont confrontés à l'élévation du niveau de la mer et devront également s'adapter à l'élévation de la température moyenne qui pourrait atteindre plus de 4°C d'ici 2100. Ces bouleversements climatiques sont un nouvel enjeu pour les établissements publics et collectivités de ces territoires qui doivent anticiper et intégrer dans leurs politiques de développement les actions d'adaptation permettant de limiter les conséquences néfastes de ces changements.

La Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) regroupant 58344 habitants est un jeune Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé le 01 janvier 2014. La CANGT exerce la compétence « **Protection et mise en valeur de l'Environnement** » qui comprend le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie (art L.5214-16 du CGCT). En outre, la loi Grenelle de 2010 a conféré une responsabilité aux communautés d'Agglomération en matière de lutte contre les effets du changement climatique par l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, devenu Plan Climat Air Energie Territorial par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015.

Au-delà, en portant les compétences d'aménagement du territoire, de transport et développement économique, l'EPCI devient ainsi l'échelon territorial pertinent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de transition énergétique.

Dotée d'un territoire majoritairement rural, d'un littoral fortement peuplé et support d'activités économiques, la CANGT est confrontée en outre, d'une part à une réduction de la mangrove et au recul du trait de côte et, d'autre part, à une urbanisation diffuse et à un sous-équipement sur certaines zones, augurant de l'émergence de constructions ou d'aménagements.

Par ailleurs, les principaux secteurs économiques que sont l'agriculture, la pêche et le tourisme pour lesquels l'essence même est majoritairement liée à la qualité des paysages et de la Biodiversité, secteurs économiques déjà fragiles, sont rendus encore plus vulnérables par les menaces fortes des effets du changement climatique.

Enfin, la ressource en eaux potable et agricole, peu disponible en période de sécheresse compte tenu des conditions climatiques auxquels est exposé le territoire, subirait encore plus de pressions.

Orientations stratégiques de la CANGT

Territoire en devenir, la CANGT ambitionne d'être un territoire d'excellence en matière de transition énergétique et écologique.

Les interventions de la communauté se formalisent par la définition et la mise en œuvre d'outils stratégiques fixant des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs en matière d'économie d'énergie et de lutte contre



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

les gaz à effet de serre (plan climat territorial, diagnostic énergétique,...), par un soutien aux projets portés par les maîtres d'ouvrage privés.

Aussi, face à tous ces défis énergétiques et climatiques, la CANGT, EPCI littoral, s'est engagé dans une politique ambitieuse pour anticiper et préparer son territoire en intégrant des actions d'adaptation à ses politiques de développement en cours et à venir pour réduire sa vulnérabilité.

C'est ainsi que les élus se sont prononcés lors de la commission Environnement du 22 janvier 2015 sur les orientations stratégiques suivantes :

- **Agir contre les effets du changement climatique/ lutter contre le dérèglement climatique**
- **Mettre en place la croissance verte sur le territoire**

D'ores et déjà, la CANGT a lancé en janvier 2015 **l'élaboration d'une stratégie d'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec l'ADEME et la région Guadeloupe**. Après la réalisation d'un diagnostic détaillé et précis et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes que sont les communes membres, les mémoires vivantes du territoire et les partenaires institutionnels (ADEME, région Guadeloupe, DAAF, DEAL, Conservatoire du littoral, Agence des 50 pas géométriques, CAUE), des orientations d'adaptation ont émergé puis ont été validées par les élus communautaires.

Ces orientations sont d'ores et déjà prises en compte dans le projet de territoire en cours de finalisation et plus globalement, seront traduites dans toutes les politiques de développement de la CANGT afin de réduire notre vulnérabilité et améliorer notre résilience face à ces bouleversements attendus.

De plus, une convention a été signée en 2014 avec l'espace Information Energie Karukéra Logement pour sensibiliser les foyers sur l'acquisition des bons gestes à suivre pour réduire leur consommation énergétique et leur facture d'électricité. Une action devra être portée à partir de 2016 sur la **précarité énergétique, en relation avec les CCAS des communes membres**.

En outre, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) conclu avec l'ADEME et la région Guadeloupe sur le volet énergie-climat, la stratégie de la CANGT continuera à s'exprimer en 2016 par:

- ✓ le lancement de la réalisation **du Plan Climat Energie Air Territorial (PCEAT)**,
- ✓ La réalisation du **diagnostic énergie et émission gaz à effet de serre** du patrimoine de la CANGT,
- ✓ une **étude du potentiel de développement en énergies renouvelables** du territoire sur lequel 34% des installations photovoltaïques et 50% des fermes éoliennes de la Guadeloupe sont présentes, alors que la superficie de la CANGT ne représente que 19% de celle de la Guadeloupe. Cette étude permettra de définir avec les acteurs un cadre de renforcement et promotion des énergies renouvelables.

La CANGT souhaite également mobiliser les acteurs et les usagers (élus, agents, grand public, entreprises, etc...) de son territoire sur les nouveaux défis et enjeux en renforçant leur information et leur sensibilisation.



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

Objectifs recherchés

Le projet consiste à mettre en œuvre les actions de maîtrise de la demande en énergie et d'adaptation au changement climatique élaborées en concertation avec les parties prenantes et concourant à rendre moins vulnérable le territoire de la CANGT.

En particulier, la stratégie de développement de la CANGT sur la période 2016-2026 axée sur l'attractivité du territoire par le maintien de la qualité du cadre de vie soutenue par une biodiversité et des paysages préservés exceptionnels, par la disponibilité en eau favorisant le développement de l'agro-transformation et le tourisme vert, augure de mise en œuvre effective et à court terme d'actions permettant de diminuer les impacts sur les secteurs à risque évoqués ci-avant.

Contenu

Le plan d'actions sur le volet énergie-climat sur la période 2016-2021 se décline en 5 objectifs stratégiques que sont :

- sensibiliser les foyers sur la maîtrise de la demande en énergie et lutter contre la précarité énergétique,
- Promouvoir la mobilité durable et les modes de déplacement doux,
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables,
- Lutter contre le changement climatique,
- Animer, suivre et évaluer les actions.

| PLAN D' ACTIONS ENERGIE-CLIMAT 2016-2021 | | |
|--|---|----------------------|
| Objectifs stratégiques | Orientations stratégiques | Délai de réalisation |
| Sensibiliser les foyers et lutter contre la précarité énergétique | Renforcer et rendre visible les actions de l'Espace info Energie (EIE) | 2016 |
| Promouvoir la mobilité durable et les modes de déplacements doux | Communiquer sur les modes de déplacements doux de la Boucle du Nord Grande-Terre (COT ENERGIE CLIMAT) | 2016-2018 |
| Promouvoir le développement des énergies renouvelables | Diversifier les sources d'énergie (COT ENERGIE CLIMAT) | 2016 |



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

| | | |
|---|---|-----------|
| Lutter contre le changement climatique | Définir la stratégie et le plan d'actions d'adaptation au changement climatique | 2015-2016 |
| | Mettre en œuvre le plan d'actions d'adaptation | 2016-2021 |
| | Réaliser le bilan de gaz à effet de serre (COT ENERGIE CLIMAT) | 2016 |
| | Elaborer des actions d'atténuation au changement climatique(COT ENERGIE CLIMAT) | 2016-2017 |
| | Former les élus et agents de la CANGT et des communes membres. Sensibilisation des usagers du territoire (COT ENERGIE CLIMAT) | 2016-2018 |
| Animer, suivre et évaluer les actions | Recruter un chargé de mission Ingénieur Energie_climat (COT ENERGIE CLIMAT) | 2016-2018 |

En particulier, le plan d'actions d'adaptation au changement climatique comprend 7 grands axes stratégiques d'adaptation déclinés en sous-actions et comme présenté ci-dessous :



PLAN D' ACTIONS D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 2016-2021

| Orientations stratégiques | Actions issues des ateliers de concertation |
|---|--|
| Mettre en œuvre une stratégie de communication sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique afin de sensibiliser tous les publics (population, élus, agents des communes, agriculteurs, acteurs du tourisme, ...) | Mieux informer les populations en menant des campagnes de sensibilisation aux impacts liés au changement climatique. Conseiller tous les types de population, notamment les enfants |
| | Pour le domaine du tourisme, mettre en place des réunions d'information visant à expliquer les résultats du diagnostic et les actions à mettre en œuvre, en précisant le gain (en euros, énergétique, économies d'eau) et les leviers existants (aides financières incitations réglementaires, labellisation) + Assurer un suivi local des acteurs |
| | Réaliser un concours au sein de la population sur l'importance des sources, des puits, mares, ... / Informer sur les nouveaux métiers liés aux impacts du changement climatique (Formation, orientation professionnelle) |
| | Information / sensibilisation sur les impacts du changement climatique et les conséquences (spots télévisées, articles de presse avec des retours d'expérience, des études de cas type, des images chocs, des réunions de quartier, ...) |
| | Informers/sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques culturelles (reprise des fossés, usage raisonné de l'eau, création de chenaux) |
| | Réfléchir aux types de culture axés sur la diversification - Banane avec réserves d'eau - Développement des espèces endémiques pour alimenter la pharmacopée, limiter l'érosion du littoral |
| Assurer la prise en compte des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les projets développés sur le territoire communautaire et les documents d'urbanisme | Anticiper les notions de changement climatique dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT): penser la localisation des zones d'activité/commerciales/habitat; prioriser les zones avec ouvrages de confortement |



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

| | |
|--|--|
| réglementaires (SCoT, PLU, PLUi ...) | Tenir compte des effets du changement climatique dans les PLU / Classement en espace naturel les zones à enjeux |
| | Faire strictement respecter les zones rouges des Plans de Prévention des Risques Majeurs et inciter à une relocalisation des lieux existants située en zone à risque / Faire une campagne régionale d'ampleur sur l'élévation du niveau marin et ses conséquences |
| Lutter contre la fragilisation des bâtiments face au changement climatique | Faire un diagnostic du bâti et des infrastructures existants, en matière de risque relatif au changement climatique, et identifier les zones les plus à risque pour lesquelles un déplacement de population est à prévoir. Identifier les modes et moyens pour mettre en place les préconisations de ce diagnostic |
| | Réaliser et diffuser un guide de conseils sur les pratiques de construction et matériaux à utiliser pour la construction des bâtiments et l'aménagement des espaces extérieurs afin d'anticiper les impacts de la hausse du niveau de la mer et de la température. Former les professionnels. informer le grand public |
| Encourager et accompagner les acteurs privés et publics dans la mise en place d'une gestion économe de la ressource en eau (Collectivités, acteurs du tourisme, agriculteurs, ...) | Equiper/ Limiter la consommation en eau des habitats en développant les équipements et comportement visant les économies d'eau (citernes, récupérateurs d'eau de pluie, ...) pour tous les types d'habitats |
| | Développer une gestion adaptée des espaces verts publics (espèces, arrosage, zéro-phyto, ...) |
| | Inciter les acteurs de l'hôtellerie à l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales et des eaux usées (retraitement) (entretien, WC, piscines, espaces verts) |
| Intégrer à la politique d'aménagement du territoire communautaire la gestion intégrée des eaux pluviales afin de | Former les agriculteurs à une meilleure gestion de la ressource en eau (qualité, disponibilité) pour réduire l'utilisation de pesticides et favoriser des produits moins consommateurs de la ressource |
| | Gérer les eaux pluviales à proximité des infrastructures routières Créer un réseau exutoire / Création d'un schéma de gestion des eaux pluviales |



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

| | |
|---|---|
| favoriser une meilleure circulation naturelle des eaux et limiter le risque inondation | Gestion/ entretien des canaux pour une meilleure circulation de l'eau / Gestion des déchets – éliminer les décharges sauvages pour prévenir les risques sanitaires |
| | Créer ou restaurer des réserves d'eau (naturelles ou artificielles) et les aménager/entretenir (ex : Grands-Fonds, Gouffres, puisard, mares, ravines) |
| | Faire appliquer les bonnes pratiques habituelles agricoles et dimensionner les réseaux d'eau afin d'anticiper les impacts attendus du changement climatique |
| Mettre en place un plan stratégique de protection et de valorisation du littoral et des milieux naturels afin de gérer les pressions liées aux nombreux usages et encourager leur extension | Mettre en valeur/ Restaurer en respect de la réglementation (avec information chiffrage) / Protéger la mangrove sur ses aspects fonctionnels (risque de submersion, phénomènes météorologiques) |
| | Favoriser l'équilibre écologique des zones humides et interdire les phytosanitaires aux abords de ces zones pour protéger les chaînes alimentaires équilibrées / Favoriser les gestes de bonne pratique pour limiter les nuisibles pathogènes |
| | Améliorer l'entretien des ripisylves pour éviter les dégâts sur les zones humides et limiter les risques |
| | Végétalisation / replantation en vue de la protection et l'usage des milieux naturels comme aire de promenade, aire de respiration / Gestion des espaces verts |
| Accompagner les communes de la CANGT dans la mise en place de leur stratégie d'adaptation au changement climatique, en valorisant le retour d'expériences et les orientations définies par la Communauté d'Agglomération | Adapter le stockage (réserves d'eau) aux variations de disponibilité de la ressource en eau pour l'agriculture et l'élevage |
| | Profiter des retours d'expérience dans les orientations de développement de la CANGT pour développer des projets pilotes (appels à projets avec cahier des charges) et création d'un réseau d'information |



Partenaires

Communes membres, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, DEAL, DAAF, Office de l'Eau, CAUE, Conservatoire du Littoral, ONF, Parc National de Guadeloupe, Agence des 50 pas géométriques, CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre d'agriculture, espace Info Energie, Rectorat, bailleurs sociaux, associations.

Délai de réalisation

2016-2021

Coût de l'opération

| BUDGET PREVISIONNEL | Coût (€ HT) |
|--|----------------|
| COT ENERGIE CLIMAT, 2016-2018 | |
| Réaliser le diagnostic énergie et des émissions de gaz à effet de serre | 30 000 |
| Elaborer le Plan Climat Energie Air Territoire | 57 000 |
| Réaliser une étude du potentiel en énergies renouvelables | 15 000 |
| Communiquer sur les aménagements prévus pour la promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture : la Boucle du Nord Grande-Terre | 10 000 |
| Formation les élus et agents de la CANGT et ses communes membres. Sensibiliser les usagers | 5 000 |
| Animer, suivre et évaluer les actions | 150 000 |
| Sous total COT Energie Climat (€ HT) | 267 000 |
| Financement | |
| ADEME | 157 000 |
| Région Guadeloupe | 88 600 |
| CANGT | 21 400 |
| Plans d'actions d'adaptation au changement climatique, 2016-2021 | |
| Mettre en œuvre une stratégie de communication sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique afin de sensibiliser tous les publics (population, élus, agents des communes, agriculteurs, acteurs du tourisme, ...) | 50000 |
| Assurer la prise en compte des enjeux de l'adaptation au changement climatique dans les projets développés sur le territoire communautaire et les documents d'urbanisme réglementaires (SCoT, PLU, PLUi ...) | 0 |
| Lutter contre la fragilisation des bâtiments face au changement climatique | 100000 |
| Encourager et accompagner les acteurs privés et publics dans la mise en place d'une gestion économe de la ressource en eau (Collectivités, acteurs du tourisme, agriculteurs, ...) | 200000 |
| Intégrer à la politique d'aménagement du territoire communautaire la gestion intégrée des | 300000 |



Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT)

| | |
|--|------------------|
| eaux pluviales afin de favoriser une meilleure circulation naturelle des eaux et limiter le risque inondation | |
| Mettre en place un plan stratégique de protection et de valorisation du littoral et des milieux naturels afin de gérer les pressions liées aux nombreux usages et encourager leur extension | 350000 |
| Accompagner les communes de la CANGT dans la mise en place de leur stratégie d'adaptation au changement climatique, en valorisant le retour d'expériences et les orientations définies par la Communauté d'Agglomération | 40000 |
| Sous total Plan d'action d'adaptation au changement climatique(€ HT) | 1 040 000 |
| Financement | |
| CDC (€ HT) | 500 000 |
| CANGT (€ HT) | 540 000 |